

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - - - - Frs 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adresses toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

L'ECLAIRAGE DE LA VILLE

Le 31 décembre de cette année à minuit, le contrat de l'éclairage de la Ville, passé entre la Cité de Montréal, d'une part, et la Montreal Light, Heat & Power et la Royal Electric, d'autre part, prendra fin.

A l'heure où nous écrivons, il reste un peu plus d'une journée pour régler cette question de l'éclairage des rues de Montréal. On conviendra que le délai est court.

La Ville se trouve dans une impasse dont il lui faut sortir coûte que coûte. Nous ne pouvons nous passer d'éclairage dans nos rues. Nos rues seront donc éclairées quoi qu'il arrive; on peut en être assuré.

Mais à quel prix?

C'est cette question qu'il faut résoudre dans les vingt-quatre heures.

Comme les seules Compagnies qui puissent éclairer la Ville actuellement sont celles dont le contrat expire, il faudra de toute nécessité passer par leurs conditions, et si ces conditions ne sont pas tendres pour les contribuables, il ne faudra pas en jeter tout le blâme sur les fournisseurs de lumière.

Nos échévins ont leur part, leur très grande part de la situation équivoque dans laquelle se trouve maintenant la Ville pour l'éclairage de ses rues. S'ils avaient agi en hommes d'affaires, la question serait depuis longtemps réglée.

On n'improvise pas un système d'éclairage dans une ville de l'importance de Montréal. Nos échévins ne l'ignoraient pas. Aussi, ceux qui se sont mis en travers de toute proposition raisonnable pour trancher la question de l'éclairage depuis si longtemps pendante, doivent-ils en porter la responsabilité auprès du public.

PLETHORE D'ECHEVINS

Il se fait actuellement un mouvement prononcé pour obtenir de la Législature un amendement à la charte de la Cité qui réduirait de moitié le nombre des échévins de Montréal.

On ne peut que difficilement s'attendre à ce que les échévins eux-mêmes demandent leur décapitation. Bien que, dans leur nombre, il en est plusieurs qui soient partisans de la mesure proposée, il faudrait être bien naïf pour croire que la majorité de ceux qui siègent actuellement à l'Hôtel de Ville votent leur propre déchéance.

Cependant, il est évident que le nombre des échévins est trop grand pour que la ville soit administrée d'une manière économique. Chaque échévin a ses protégés à caser, ses favoris à soutenir et le nombre des protégés et des favoris est naturellement en raison du nombre des échévins. Que sera-ce donc quand les municipalités restant à annexer feront partie du "Greater Montreal", augmentant encore le nombre des échévins?

Il est un proverbe qui veut que "trop de cuisiniers gâtent la sauce". Ce proverbe est vrai. Nous en avons souvent eu la preuve au Conseil de Ville même. La question encore pendante de l'éclairage à la fin même du contrat en est la plus évidente démonstration.

Nous joignons donc notre voix à celle des grandes corporations et de tous les bons citoyens qui demandent qu'il n'y ait plus qu'un seul échévin par quartier au lieu de deux.

Nous visons plus loin encore et nous demanderions volontiers la diminution du nombre des quartiers électoraux, pour diminuer davantage encore le nombre de ceux qui administrent les affaires de notre Cité.

TRAITE FRANCO-CANADIEN

Les Chambres françaises sont actuellement en vacances; néanmoins, les commissions travaillent et nous espérons qu'à la reprise des travaux de la session, la commission du Sénat qui étudie le traité franco-canadien, pourra présenter une base d'entente qui aurait l'acquiescement du Sénat.

Il ne fait aucun doute qu'en France, commerçants et industriels seraient désireux de nouer avec notre pays des relations plus étendues et on ne peut douter, non plus, que le gouvernement français—puisque l'a mis sa signature au bas du document—ne cherche par tous les moyens en son pouvoir à obtenir la ratification de la convention votée par le Parlement canadien.

Mais, comme nous l'avons dit déjà, l'industrie et le commerce français ont fait entendre des protestations sur certains points de la convention qui leur ont paru désavantageux au point de vue de leurs propres intérêts.

Nous ne saurions les en blâmer, car nous mêmes, nous aurions récriminé si, dans la convention, il se fût trouvé quelque article ou quelque produit de nos manufactures lésé par la convention.

Encore une fois, nous croyons que, dans son ensemble, la convention franco-canadienne est bien vue, bien accueillie en France où on y a le sentiment qu'elle ne pourra que resserrer davantage les liens de sympathie et d'amitié déjà existant entre les deux pays.

L'Hon. M. Fielding, ministre des finances, est actuellement en France; nous sommes persuadés qu'il saura faire les concessions nécessaires pour que la convention franco-canadienne devienne loi en France quitte à demander au Parlement canadien de ratifier les modifications qu'il aura cru sage d'accorder.